

Dossier suivi par :

Jean-Marc COUBÉ
Paysagiste
02 32 33 42 39
jean-marc.coube@caue27.fr

Corédactrice :

Emmanuelle MORIN
Responsable de projets Natura 2000 Risle - Guiel -
Charentonne
Pôle Environnement, DDEAT, Conseil général de l'Eure
emmanuelle.morin@cg27.fr

Intitulé :

la Trinité-de-Réville,
Zone Natura 2000 Risle-Guiel-Charentonne

Personnes présentes:

Didier MALCAVA, Président de la Communauté de
communes du canton de Broglie
Anne-Marie TOULOUSE, Vice-présidente
Stéphanie BRIAND, Chargée de mission Tourisme
Hervé LESAGE, Responsable des Services techniques
Anne GATINEAU, Directrice du centre de loisirs
Pascal GRIHAULT, Directeur de la MJC de Bernay
Antoine BARRON, Animateur nature, MJC de Bernay

COMPTE-RENDU DE VISITE

Communauté de communes du canton de BROGLIE

8 janvier 2013

Objectifs

La Communauté de communes du canton de Broglie a récemment construit un centre de loisirs intercommunal (Centre de culture, de ressources d'initiatives et de loisirs = CCRIL) sur une plateforme ferroviaire désaffectée située sur la commune de la Trinité-de-Réville. Elle est également propriétaire d'une bande de terre d'environ 4 700 m² longeant la plate-forme au Sud-Est et bordée par la rivière Charentonne au Nord-Ouest. Cette parcelle appartient à un ensemble plus vaste de zones humides protégées au titre de Natura 2000 (« Natura 2000 Risle-Guiel-Charentonne »).

A l'été 2013, dans le cadre de sa programmation touristique « le Sentier d'art » développée autour du thème de l'eau et du reflet, la Communauté de communes souhaite valoriser le site en l'intégrant à une boucle de randonnée de 3,2 km ayant pour points de départ et d'arrivée le site du CCRIL.

La communauté de communes s'est adressée au CAUE27 afin de l'aider à préciser les interventions d'aménagement à réaliser pour permettre l'ouverture du site au public. Considérant son statut de milieu naturel remarquable, il a été proposé d'associer le pôle environnement du Conseil général de l'Eure en la personne d'Emmanuelle MORIN, Responsable de projets Natura 2000 Risle - Guiel - Charentonne, afin de vérifier la compatibilité des actions proposées aux objectifs de préservation d'un milieu naturel d'intérêt patrimonial.

Etat des lieux

1) intérêt écologique du site

Situé le long de la Charentonne, le site correspond à une zone humide particulièrement intéressante de par les milieux naturels représentés. Elle accueille un milieu remarquable appelé "mégaphorbiaie". Ce terme scientifique désigne des prairies humides à hautes herbes composées d'espèces très attractives pour la faune (en particulier pour les insectes pollinisateurs) telles la Reine des Prés, la Valériane et des épilobes.

La zone humide présente également une belle ripisylve (boisement linéaire en bord de cours d'eau) composée majoritairement d'aulnes, particulièrement intéressante pour l'écosystème aquatique de la Charentonne. Les racines de ces arbres assurent le maintien des berges et des caches pour les espèces piscicoles présentes dans le cours d'eau (Chabot, Lamproie de planer, Truite fario).

En complément, on peut remarquer la présence d'un bras mort sur le site, site propice à la reproduction d'amphibiens.

A noter qu'aucun inventaire écologique complet du site n'a été réalisé à ce jour.

2) plan de localisation



Légende :

- 1) Centre de loisirs intercommunal
- 2) sentier pédestre en berge de rivière,
- 3) ripisylve
- 4) bras mort,
- 5) mégaphorbiaie
- 6) mégaphorbiaie en voie d'enfrichement (saules, ronce)
- 7) passage d'eau
- 8) talus routier enherbé
- 9) talus ferroviaire partiellement arboré
- 10) tunnel passant sous la plate-forme ferroviaire
- 11) rampe d'accès directe au CRIL

3) Problématiques d'intervention

La croissance spontanée de boisements mène à une fermeture progressive dommageable à l'intérêt des milieux naturels patrimoniaux présents (mégaphorbiaies, prairie humide) ou potentiels (bras mort favorable à la présence d'amphibiens).

Un premier objectif d'intervention consiste à restituer les conditions favorables à la pérennité des milieux naturels patrimoniaux existants, par la destruction des boisements spontanés récents notamment.

Un second niveau d'intervention consiste à optimiser l'intérêt paysager et naturel du site. Bras-mort, tunnel, passage d'eau, talus ferroviaire ou talus routier sont autant de lieux pouvant développer des qualités supplémentaires d'accueil favorables à la faune et à la flore sauvage. Ces actions d'optimisation du site participeront à un double mouvement :

- de diversification des habitats,
- de requalification paysagère du site favorable à son ouverture au public.

Réhabilitation et optimisation du site

1) localisation des interventions



Légende :

- 1) ripisylve : élagage et élimination d'arbres dangereux si risque pour la sécurité du public ou si risque de création d'embâcle dans la rivière,
- 2) bras mort : élagage ou suppression des arbres (y compris dessouchage) pour mettre en lumière le site
- 3) mégaphorbiaie en voie d'enfrichement : abattage et dessouchage systématique des ronciers et des buissons de saules présents
- 4) passage d'eau : creusement d'une mare et création d'un ponton d'observation (cf. ci-après)
- 5) talus routier : plantation d'une haie bocagère composée d'essences locales (cf. listes jointes)
- 6) talus forestier : boisement dense par des essences locales (cf. listes jointes)
- 7) tunnel : percement d'ouvertures permettant l'accès aux chauves-souris (dimensions 150 mm de hauteur par 600 mm de largeur)
- 8) rampe d'accès : confortement par aménagement de pas d'âne

2) Précisions concernant les plantations

Les plantations sont impérativement à réaliser avec des essences locales qui possèdent, pour la faune sauvage, une attractivité supérieure aux végétaux horticoles. Pour des raisons de coût, de facilité de mise en œuvre et de reprise, on privilégiera également la plantation de jeunes plants forestiers issus de pépinières forestières proches.

Une plantation à l'automne est fortement conseillée (meilleure résistance aux sécheresses).

Liste de végétaux pour la plantation d'une haie libre le long du talus routier :

(végétaux plantés sur une seule ligne tous les mètres ou plantés en quinconce sur deux lignes distantes de 0,80 m, tous les 1,2 m)

- érable champêtre (*Acer campestre*)
- charme (*Carpinus betulus*)
- cornouiller mâle (*Cornus mas*)
- cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)
- noisetier (*Coryllus avellana*)
- fusain d'Europe (*Euonimus europaeus*)
- houx (*Ilex aquifolium*)
- troène commun (*Ligustrum vulgare*)
- pommier sauvage (*Malus sylvestris*)
- néflier d'Allemagne (*Mespilus germanica*)
- poirier commun (*Pyrus communis*)
- sureau noir (*Sambucus nigra*)
- sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)

Liste de végétaux pour le boisement du talus ferroviaire

(bourrage végétal selon une densité d'un plant par mètre)

- érable champêtre (*Acer campestre*)
- charme (*Carpinus betulus*)
- noisetier (*Coryllus avellana*)
- bourdaine (*Frangula alnus*)
- houx (*Ilex aquifolium*)
- merisier (*Prunus avium*)
- chêne pédonculé (*Quercus pedunculata* = *Q. robur*)
- alisier torminal (*Sorbus torminalis*)
- tilleul des bois (*Tillia cordata*)

3) Précisions concernant le creusement de la mare

La période d'intervention la plus adaptée est la période de basses eaux entre août et octobre. Les terrassements auront un profil de type « flaque d'eau » avec :

- des berges à faible pente (< 30%),
- une profondeur maximale comprise en 0,80 à 1,2 m,
- une superficie inférieure à 200 m².

Les déblais seront impérativement exportés (prévoir un site d'accueil adapté et proche).

Aucun apport de végétaux, ni d'animaux ne sera réalisé dans la mare. En effet, au regard de la proximité de la Charentonne et du bras mort, la mare sera rapidement colonisée par des espèces sauvages (végétales de type herbier aquatique et animales de type amphibiens et insectes aquatiques)

Gestion

Les interventions de réhabilitation du site sont relativement légères, elles permettront l'apparition progressive de nouvelles espèces. Toutefois, pour conserver l'ouverture du milieu et empêcher la colonisation des ligneux sur la parcelle, il est nécessaire de mettre en place une gestion attentive et régulière. Le plan de gestion du site est un élément indispensable à la pérennisation de l'intérêt écologique du site.

1) Localisation des actions de gestion



Légende :

- 1) sente pédestre (accès de service) : tonte régulière du printemps à l'automne sur une largeur régulière de $\pm 1,5$ m
- 2) ripisylve : élagage des arbres dangereux, interdiction de tout dessouchage, coupe « en pied » des troncs dangereux risquant de tomber dans le cours d'eau ou sur le sentier
- 3) Mégaphorbiaie : fauche par moitié, sur deux années consécutives, tous les 3 à 5 ans, avec exportation systématique des résidus de fauche
- 4) prairie humide : 1 fauche tardive par an (d'août à octobre) avec exportation systématique des résidus de fauche
- 5) bras mort et mare : le long des berges, conservation des touffes de joncs et d'iris lors des interventions de fauche mais coupe/arrachage des semis naturels d'arbres
- 6) haie bocagère sur talus routier : 1 taille latérale par an, côté route uniquement
- 7) talus ferroviaire : les 5 premières années, coupe mécanique des ronciers pour assurer le développement des plants forestiers

Suite à donner

1) Accompagnement technique de la collectivité

Certains travaux de réhabilitation ou entretien peuvent faire l'objet d'un financement au titre des contrats Natura 2000 auprès de l'Etat et de l'Europe. La mise en place d'un contrat Natura 2000 est obligatoirement accompagnée par la structure en charge de l'animation du site Natura 2000 (le Département de l'Eure dans le cas du site Natura 2000 "Risle, Guiel, Charentonne").

Ainsi, l'animateur dans le cadre de la mise en place d'un contrat Natura 2000, a pour mission :

- de réaliser les diagnostics habitats / faune / flore pour vérifier notamment l'état de conservation des milieux naturels,
- de définir avec l'aide du propriétaire, les travaux à mettre en œuvre et de rédiger un plan de gestion simplifié identifiant la mise en œuvre des travaux,
- de définir les budgets nécessaires à la réussite des objectifs (consultation des entreprises avec établissement de 3 devis et mise en concurrence obligatoire);

- de réaliser la demande administrative auprès des services de l'Etat ;
- de suivre et évaluer les opérations contractualisées (soutien aux bénéficiaires pour les suivis de chantier, contrôle de la bonne mise en œuvre des actions du contrat et du respect de leur cahier des charges...).

Dans le cadre de cette mission, la définition des travaux à mettre en œuvre peut également proposer d'autres solutions compatibles avec le dispositif Natura 2000 et/ou finançable via d'autres aides.

L'ensemble de cette mission de diagnostics / précisions des actions / montage financier et administratif de la demande d'aide pour la réalisation des travaux peut être assuré par le Département de l'Eure, sans charge financière complémentaire pour la communauté de communes (hors coûts des travaux).

Aussi, si la communauté de communes souhaite mettre en place ce dispositif pour définir de façon précise les actions de réhabilitations et d'entretien du site, le budget nécessaire et les financements associés, en vue notamment de signer un contrat Natura 2000 (d'une durée de 5 ans), elle peut solliciter le pôle environnement du Département de l'Eure par simple courrier.

2) Mise en œuvre technique et financements

Au regard des premières propositions de réhabilitation et de gestion établies par ce compte-rendu, il est possible d'identifier les premiers éléments d'une mise en œuvre techniques, ainsi que les aides financières possibles.

ACTIONS	MAITRE D'OUVRAGE	MAITRE D'ŒUVRE	FINANCEMENT
Arrachage/dessouchage des saules	Communauté de commune du canton de Broglie / Cg27 *	Entreprise *	100% Natura 2000 (Europe/ état)
Creusement de la mare			
Création d'un ponton	Communauté de commune du canton de Broglie / Cg27*		40 % Cg27 dispositif Aménagement urbain et paysager (AU&P)
Plantation talus routier			
Plantation talus ferroviaire			
Elagage des arbres	Communauté de commune du canton de Broglie / Cg27	Régie 3C Broglie, sur prescriptions Cg27 – Eau & rivières	Ø
Modification de la grille du tunnel	Communauté de commune du canton de Broglie	Régie 3C Broglie, sur prescriptions Cg27 – Pôle environnement	Ø
ENTRETIEN COURANT			
Tonte chemin	Communauté de commune du canton de Broglie	Régie Communauté de commune du canton de Broglie	Ø
Coupe des ronciers			
Taille latérale de la haie			
ENTRETIEN ECOLOGIQUE			
Fauche annuelle	Communauté de commune du canton de Broglie / Cg27 *	Entreprise *	100% Natura 2000 (Europe/ état)
Fauche mégaphorbiaie			
Entretien de la ripisylve	Communauté de commune du canton de Broglie	Régie 3C Broglie, sur prescription Cg27 – Eau & rivières	Ø

* La procédure Natura 2000 impose :

- une définition exacte des travaux
- une consultation et une mise en concurrence d'entreprises habilitées
- une avance de fonds par le maître d'ouvrage